

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2006 À NIEUL-SUR-MER

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

**Autres membres présents :** MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Vice-présidents

M. Yves AUDOUX, Mme Dominique AUGRAS, M. Alain BUCHERIE, Mme Colette CHAIGNEAU, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Jack DILLENBOURG, Mme Sylviane DULIOUST MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Mmes Brigitte GRAUX, Josseline GUITTON, Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Jacques LEGET, Daniel MATIFAS, Marc NÉDÉLEC, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET, Denis THIBAUDEAU, Michel VEYSSIÈRE, Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers

Date de publication :  
3/11/06

**Membres absents excusés :** M. Jean-François FOUNTAINE, M. Jacques GIARD procuration à M. Didier GOBINET, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Bernard ROUX, M. Pierre GARNIER procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Alain BUCHERIE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Patrick BOUYER procuration à M. Denis THIBAUDEAU, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Mario COUTURIER procuration à M. Jack PROUST, M. Rémy DROUARD, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Sylviane DULIOUST, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Aimé GLOUX, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Gérard GUÉDON, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Claude KARTES, M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Stéphane LEROY, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Henri MOULINIER procuration à M. Abdel Nasser ZERARGA, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Yvon NEVEUX, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Cédric SUIRE, M. Jean-François VATRÉ , M. Stéphane VILLAIN, Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GOUSSEAU

<b>Date de convocation :</b>	<b>20 OCTOBRE 2006</b>		
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>88</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>46</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>15</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>61</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>61</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>61</b>
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

N° 58

**Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - HÔTEL D'ENTREPRISES DES MINIMES - MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU, UNITÉ 10, AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ «PRP ATLANTIQUE»**

Madame BRIDONNEAU expose que Monsieur Hugues DE SAUVEBOEUF a sollicité la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition d'un local d'environ 40 m<sup>2</sup> en hôtel d'entreprises, et ce, afin d'y implanter sa société pour y exercer une activité de prévention des risques professionnels.

Compte tenu des surfaces disponibles actuellement, un local de 57,90 m<sup>2</sup> dans l'Hôtel d'Entreprises des Minimés, dénommé « Unité 10 », pourrait être proposé à Monsieur DE SAUVEBOEUF représentant la Société « PRP ATLANTIQUE ».

Une convention de mise à disposition pourrait être établie à cet effet selon les nouvelles conditions d'occupation validées par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2001, soit :

- Convention d'occupation d'une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction, à compter du 02 octobre 2006, pour une durée de 24 mois, sans reconduction possible, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2008.
- Le montant du loyer sera déterminé sur la base de 7 € HT/m<sup>2</sup>/mois, soit 405,30 € HT mensuel, révisable annuellement selon l'indice I.N.S.E.E. du coût à la construction.
- L'application de la clause relative à la mise à disposition de salles de réunions, dénommée accessoire à la redevance « forfait résident », est suspendue jusqu'à la reprise effective des services.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de décider de louer à la Société «PRP ATLANTIQUE» un local de 57,90 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 405,30 € HT mensuel, et ce, à compter du 02 octobre 2006 et pour une durée de 24 mois maximum ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ;
- d'imputer les recettes au Budget Annexe des Affaires Économiques.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE